Physionomie de la séance

Que se disaient nos sénateurs entendu sur la question de la défense nationale? Que de répétitions sont !

Les orateurs se sont contentés pas de monter tout à la tribune pour dire chacun leur tour, ils ont revisonné à plusieurs reprises et répétaient sans cesse les mêmes arguments. Parfois, la forme change; par toujours encore, mais le fond reste le même.

C'est l'éternelle querelle entre le cruiseur et le cuirassé, entre la force et la vitesse, entre les partisans de la vieille école et les défenseurs des doctrines nouvelles.

Après MM. Millevoye et Sembat, après l'amiral Bienaimé, M. Breton, du Cher, et Morinaud, le discussion générale a fait cinq, mais pour recommencer aussitôt sur les articles. Ce sont bien, en effet, des discours de discussion generale qu'ont prononcé M. Aimond, pour soutenir son contre projet, et le ministre de la marine, pour soutenir son plan de réfection de la flotte.

La Chambre a écouté avec une patience inépuisable ce débat déjà ancien. Quelques interruptions se sont bien fait entendre quand M. Sembat est venu déclarer que les socialistes considéraient une flotte de forbillement équivalente à leurs yeux, aux milices nationales qu'ils commandent pour l'armée de terre, mais les sourires sceptiques ont paru au milieu d'un calme profond où les amateurs de pittoresque ne trouvaient pas précisément leur compte.

On a de même écouté avec une attention soutenue M. Caillaux qui s'est expliqué sur le crédit financier de la question.

M. Millevoye, seul, a protesté à la tribune. Celle, après une réplique de M. Aimond, le contre-projet du député de Seine-et-Oise a été repoussé à une très forte majorité.

Demain, samedi, on étudiera exceptionnellement pour continuer, peut-être même pour finir, le projet sur la flotte.

T. H.

SÉNAT

Séance du 29 juin 1900

La séance

La séance est ouverte à 3 heures 10, sous la présidence de M. Fallières.

Le Sénat adopte une proposition de loi augmentant le nombre des décorations à attribuer aux officiers de la réserve et de la territoriale, puis un projet de loi concernant la cession à la Compagnie du Nord des terrains militaires *déclassés des places de Fère et de Saint Omer.*

Le Sénat adopte un volumineux cahier de crédits supplémentaires.

Séance lundi.

La Guerre au Transvaal

Le rappel des attachés militaires

Nous avons dit que les puissances avaient rappelé leurs attachés militaires. Ce rappel est interprété par plusieurs journaux en ce sens que les gouvernements regardent la guerre comme terminée et donnent déjà leur acquiescement à l'annexion des Républiques Sud-Africaines. On aimerait mieux penser que les gouvernements considèrent seulement que la guerre est entrée dans une autre phase, où les attachés militaires n'ont plus rien à apprendre. Les gouvernements pourraient se tromper.

Quoi qu'il en soit, on ne peut nier que le rappel des attachés militaires est une cause d'affaiblissement moral pour les Boers et pour l'indépendance des deux Etats libres. L'annexion décrétée par lord Roberts, en plein état de guerre, et en violation de tous les principes établis par les Grotius, les Puffendorf, les Wolff et les Vattel, a-t-elle déjà l'approbation explicite de l'Europe moderne?

Ce serait une démonstration bien frappante des progrès du droit dans notre temps !

H. D.

CONSEIL DE PRÉFECTURE du Nord

LES PROTESTATIONS ÉLECTORALES

LES DERNIERS ARRÊTÉS

Le Conseil de préfecture, réuni hier, sous la présidence habituelle de M. Grand, avec comme assesseurs MM. Ricard et Godefroy, M. Letailleur, commissaire du gouvernement et M. Guerlay, greffier, a rendu les derniers arrêtés visant les protestations électorales examinées en séance du vendredi 22 juin.

Ont arrêtés sont les suivants :

BUGNICOURT

Acte est donné aux protestataires de leur désistement.

FRESNES

Les protestations sont rejetées.

HAZEBROUCK

La protestation de M. Delcroix est rejetée.

HERGNIES

Les protestations sont rejetées.

LILLE

La protestation de M. Wattier est rejetée.

La protestation de M. Lemière et consorts est également rejetée.

MARAIS-DE-LOMME

Les protestations sont rejetées.

LYS-LEZ-LANNOY

La protestation de MM. Liénard, Labitte et consorts est rejetée.

POIX-DU-NORD

Les protestations sont rejetées.

ROBERSART

La protestation de MM. Guéry, Marcy et Trouillet est rejetée.

RONCQ

La protestation de M. Carette-Coppin est rejetée.

St-SYLVESTRE-CAPPEL

Les protestations de MM. Minne, Bailey et consorts et de MM. Fouquert et Drouiaux sont rejetées.

THIENNES

La protestation de MM. Martel, Dave et Lobbedez est rejetée.

VALENCIENNES

La protestation de M. Pierard est rejetée.

WAMBRECHIES

La protestation de M. Loignel est rejetée.

WERVICQ-SUD

Les protestations de Monsieur qui est en lieu le 29 mai dans cette commune sont annulées.

ZUYDCOOTE

La protestation est rejetée.

WASQUEHAL

La protestation de MM. Delcourme, Delannoy et consorts est rejetée.

MM. Ruffin, Dupuis, Picquet, Dussart sont proclamés élus membres du Conseil municipal à la date du 6 mai 1900, au premier tour de scrutin.

Les opérations du 29 mai sont annulées par arrêté du conseil.

Chronique Régionale

L'élection de Douai

L'Echo du Nord enregistre, sans commentaire, la décision de la commission de recensement.

Le *Réveil du Nord* approuve cette décision.

La Commission de recensement, dit notre confrère Slauve-Renaud, se conformant à de nombreux précédents, notamment au précédent Guillaire, de 1896, —précédents absolument identique à la manœuvre de Douai — vient de restituer à MM. Dumont et Cardon les suffrages qui leur avaient été indûment soustraits — soit 779 à M. Cardon, et 809 à M. Dumont.

La Commission de recensement a bien jugé, en cela, elle a bien jugé.

Elle s'est inspirée de l'esprit de la loi.

Les réactionnaires vont crier « au loup » la Lanterne-lanterne.

Le sont pris à leur propre piège. Leur pasture est annulée, et, pour l'instant, elle suffit à nous rassurer sur le sort de la République. Le Parlement, depuis à leurs yeux, aux milices nationales qu'ils commandent pour l'armée de terre, mais les sonneries sérieuses ont paru au milieu d'un calme profond où les amateurs de pittoresque ne trouvaient pas précisément leur compte.

On a de même écouté avec une attention soutenue M. Caillaux qui s'est expliqué sur le crédit financier de la question.

M. Millevoye, seul, a protesté à la tribune. Celle, après une réplique de M. Aimond, le contre-projet du député de Seine-et-Oise a été repoussé à une très forte majorité.

Demain, samedi, on étudiera exceptionnellement pour continuer, peut-être même pour finir, le projet sur la flotte.

T. H.

SÉNAT

Séance du 29 juin 1900

La séance

La séance est ouverte à 3 heures 10, sous la présidence de M. Fallières.

Le Sénat adopte une proposition de loi augmentant le nombre des décorations à attribuer aux officiers de la réserve et de la territoriale, puis un projet de loi concernant la cession à la Compagnie du Nord des terrains militaires *déclassés des places de Fère et de Saint Omer.*

Le Sénat adopte un volumineux cahier de crédits supplémentaires.

Séance lundi.

La Guerre au Transvaal

Le rappel des attachés militaires

Nous avons dit que les puissances avaient rappelé leurs attachés militaires. Ce rappel est interprété par plusieurs journaux en ce sens que les gouvernements regardent la guerre comme terminée et donnent déjà leur acquiescement à l'annexion des Républiques Sud-Africaines. On aimerait mieux penser que les gouvernements considèrent seulement que la guerre est entrée dans une autre phase, où les attachés militaires n'ont plus rien à apprendre. Les gouvernements pourraient se tromper.

Quoi qu'il en soit, on ne peut nier que le rappel des attachés militaires est une cause d'affaiblissement moral pour les Boers et pour l'indépendance des deux Etats libres. L'annexion décrétée par lord Roberts, en plein état de guerre, et en violation de tous les principes établis par les Grotius, les Puffendorf, les Wolff et les Vattel, a-t-elle déjà l'approbation explicite de l'Europe moderne?

Ce serait une démonstration bien frappante des progrès du droit dans notre temps !

H. D.

CONSEIL DE PRÉFECTURE du Nord

LES PROTESTATIONS ÉLECTORALES

LES DERNIERS ARRÊTÉS

Le Conseil de préfecture, réuni hier, sous la présidence habituelle de M. Grand, avec comme assesseurs MM. Ricard et Godefroy, M. Letailleur, commissaire du gouvernement et M. Guerlay, greffier, a rendu les derniers arrêtés visant les protestations électorales examinées en séance du vendredi 22 juin.

Ont arrêtés sont les suivants :

BUGNICOURT

Acte est donné aux protestataires de leur désistement.

FRESNES

Les protestations sont rejetées.

HAZEBROUCK

La protestation de M. Delcroix est rejetée.

HERGNIES

Les protestations sont rejetées.

LILLE

La protestation de M. Wattier est rejetée.

La protestation de M. Lemière et consorts est également rejetée.

MARAIS-DE-LOMME

Les protestations sont rejetées.

LYS-LEZ-LANNOY

La protestation de MM. Liénard, Labitte et consorts est rejetée.

POIX-DU-NORD

Les protestations sont rejetées.

ROBERSART

La protestation de MM. Guéry, Marcy et Trouillet est rejetée.

RONCQ

La protestation de M. Carette-Coppin est rejetée.

St-SYLVESTRE-CAPPEL

Les protestations de MM. Minne, Bailey et consorts et de MM. Fouquert et Drouiaux sont rejetées.

THIENNES

La protestation de MM. Martel, Dave et Lobbedez est rejetée.

VALENCIENNES

La protestation de M. Pierard est rejetée.

WAMBRECHIES

La protestation de M. Loignel est rejetée.

WERVICQ-SUD

Les protestations de Monsieur qui est en lieu le 29 mai dans cette commune sont annulées.

ZUYDCOOTE

La protestation est rejetée.

WASQUEHAL

La protestation de MM. Delcourme, Delannoy et consorts est rejetée.

MM. Ruffin, Dupuis, Picquet, Dussart sont proclamés élus membres du Conseil municipal à la date du 6 mai 1900, au premier tour de scrutin.

Les opérations du 29 mai sont annulées par arrêté du conseil.

ROUBAIX

La question du marché à terme

A propos du marché à terme, le *Journal de Roubaix* d'hier publiait la lettre suivante :

Roubaix, le 28 juin 1900.

Monsieur le Rédacteur en chef du *Journal de Roubaix.*

Veuillez avoir l'obligeance d'insérer dans votre édition de ce soir la protestation suivante :

Les Chambres Syndicales des Courtiers de Roubaix et de Tourcoing, dans leur réunion spéciale, en date du 27 juin, ont pris connaissance, par le *Journal de Roubaix*, d'une lettre de M. Charles Pollet relative à la discussion actuellement pendante sur le marché à terme de Roubaix-Tourcoing.

Que M. Charles Pollet ait cru devoir nécessairement et correct en faire savoir publiquement que la Chambre de Commerce, qui a l'honneur de le compter dans son sein, ne partage pas les idées de ce dernier, et qu'il l'ait fait dans les termes que l'on sait... c'est affaire entre lui et ses collègues.

Mais en ce qui concerne les Syndicales des Courtiers, ne permettent pas à M. Charles Pollet, c'est d'affirmer que, dans l'ensemble, les courtiers se trouvent le Marché à terme *comme un mode de jeu ou d'agiotage* et font cause commune avec M. *Carrez Pollet* et *Prouvost* de la Chambre de Commerce.

La présente protestation est faite par l'unanimité des deux Chambres Syndicales; le public appréciera la valeur de l'assertion de M. Charles Pollet.

Agréez, Monsieur le Rédacteur, les civilités empressées des

Chambres Syndicales des courtiers de Roubaix-Tourcoing.

En réponse aux déclarations de MM. les courtiers jaunes, nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur du journal l'*Avenir*, Roubaix.

En réponse à la lettre parue ce matin dans le *Journal de Roubaix*, nous vous prions de vouloir bien publier les quelques observations suivantes :

Il n'appartient pas aux courtiers jaunes de venir protester contre la lettre de M. Charles Pollet.

Les courtiers jaunes touchent des prix bénévoles au terme et tout le monde sait que M. Pollet n'a pas entendu les désigner.

Ce sont, au contraire, tous les courtiers ne s'occupant que d'affaires réelles, qui peuvent protester avec M. Pollet. Ce sont les courtiers ne vendant que leur activité qui sont les seuls intéressés. Tous ces courtiers savent bien que s'ils ne tuent pas le terme, c'est le terme qui les tuera.

Il en sera bientôt ainsi de ceux qui font des questions d'agiotage, le terme consumé toujours ce crime de supprimer toute une catégorie de gens vivant de l'intermédiaire entre le négociant et le consommateur.

M. Pollet a fait allusion à notre corporation qui ne demande qu'à gagner son pain en travaillant.

A cette corporation des courtiers peuvent se joindre tous les ouvriers en laine de Roubaix et de Tourcoing.

Veuillez agréer, etc.

Un groupe de courtiers et plusieurs.

Le drame de la rue d'Italie

Nos lecteurs se souviennent de l'horrible drame qui, le 28 mars dernier, se déroulait dans l'enlèvement du n° 4 de la rue d'Italie.

Rossel Auguste-Gustave, marchand de poisson âgé de 46 ans, vivant séparé de sa femme depuis plusieurs mois, dans un moment de jalousie s'était frappé de coups de couteau, Mme Louise Bigehon, âgée de 49 ans, sa belle-fille Léontine Willems, et sa fille Hélène, de coups de couteau.

Depuis, Mlle Léontine Willems, qui portait une large plaie au ventre, a pu se rétablir. Mais il n'en est pas de même de Mme Louise Tighon.

La malheureuse, après avoir été soignée quelques semaines à l'Hôtel-Dieu, quittait de force et son guérie cet établissement hospitalier pour retourner chez elle. Toujours malade et à bout de ressources Mme Rossel, née Taghon, dut demander à réintégrer l'Hôtel-Dieu.

Actuellement, elle est à peu près désespérée, l'arme de son mari ayant causé dans son corps des ravages épouvantables.

Les décès n'est peut-être qu'une question d'heures.

L'infanticide de la rue de l'Alma

Descente du parquet. — L'autopsie

Dans notre édition du 28 juin, sous ce titre : « Est-ce un infanticide? » nous relations que rue de l'Alma, 21, chez Mme Dolys, Mlle Marie Vanmerhaeghe, 23 ans, avait mis au monde, le 26 dans la nuit, dans des conditions suspectes, un enfant qu'elle disait être mort-né et que le docteur Castiaux, mandé en hâte, avait d'un simple examen medical, croyait être né viable.

Après avoir ouvert une enquête, M. Léché, commissaire de police avait fait transporter le cadavre de l'enfant à la Morgue et la mère à l'Hôtel-Dieu pour y être soignée en observation, puis mise à la disposition de la justice.

Descente du Parquet

Pour instruire cette affaire le Parquet de Lille, représenté par M. Delelé, juge d'instruction, assisté de M. Lecointe, son greffier, accompagné de M. Castiaux, médecin-légiste, est descendu à Roubaix *hier matin par le train* de 9 heures 17.

Ces messieurs étaient attendus à la gare par MM. Marlin, commissaire central, et Léché, commissaire du 1er arrondissement.

Pendant que M. Castiaux, médecin-légiste se dirigeait à la Morgue où l'attendait le cadavre de notre Boie, M. Delaie se rendait à l'Hôtel-Dieu pour interroger Marie Vanmerhaeghe, puis dans la chambre qu'occupait Marie, chez Mme Dolys, 21, rue de l'Alma, afin de lever le plan des lieux.

Le juge d'instruction est reparti pour Lille à onze heures.

Dans son premier interrogatoire, Marie avait déclaré que l'enfant, mort dans son sein depuis longtemps était venu au monde alors qu'elle était couchée et qu'elle l'avait jeté à l'eau! Interrogée à nouveau, elle a maintenant changé sa déposition et dit alors que prise soudain de douleurs, elle était allée se vaser et que l'enfant était venu mort.

L'autopsie

C'est M. le docteur Castiaux, assisté de M. le docteur Boie, qui, de 9 h. 1/2 à 11 h. 1/2 a fait l'autopsie de l'enfant.

Les constatations médicales ont révélé que l'enfant, venu au monde vivant, pour n'avoir vécu entre 8 mois et 8 mois 1/2, était né viable, bien conforme et qu'il avait succombé à une asphyxie par suffocation.

Rien que rien ne soit certain à ce sujet, on suppose que l'enfant aurait été étouffé, soit qu'on l'ait placé sous un oreiller, soit qu'on ait plongé sa tête dans l'eau.

La mère, en traitement à l'hôpital, est à la disposition de la justice.

CHUTE MORTELLE

Un ouvrier peintre qui tombe de douze mètres de hauteur

Hier, à onze heures et demie, un accident mortel s'est produit rue de la Fontaine, 17 Institut Sévigné : un ouvrier peintre s'est tué en tombant d'une hauteur de douze mètres.

Voici en quelles circonstances :

Quatre ouvriers, parmi des ouvriers peintres, travaillant pour le compte de MM. Gilmont et Carbonnelle, entrepreneurs de peinture, 26, rue de Mouvin, sont occupés à peindre la façade du bâtiment de l'Institut Sévigné, donnant rue du Grand-Chemin.

Hier, à onze heures trente-cinq, on peu après la sortie des élèves, M. Félix Roger, *âgé de 36 ans*, père de quatre enfants en bas âge, était occupé à peindre un tuyau de cheminée.

Pour faire ce travail, cet ouvrier se servait d'une échelle ayant les pieds appuyés dans la rochère, coté cour, de l'Institut et portant à deux vers le haut, sur la toiture.

Pour la facilité de sa tâche, cet ouvrier était monté trop en haut de l'échelle, celle-ci bascula et le malheureux, précipité dans le vide d'une hauteur de douze mètres s'y alitre sur le trottoir de la cour de récréation, se brisant la base du crâne et se fracturant les côtés.

Au bruit de cette chute, la directrice, les professeurs, tous encore dans l'établissement, quelques élèves accoururent dans un émoi facile à comprendre.

Les soins les plus empressés furent prodigués au malheureux qui, malgré les soins médicaux de le docteur Bernin, mandé en toute hâte, rendait le dernier soupir à midi moins le quart.

M. Léché, commissaire de police, après son enquête, a fait transporter le corps à l'Hôtel-Dieu.

Cet accident a causé la plus pénible impression parmi les élèves et les professeurs de l'école.

Accidents de travail

M. Deurement Louis, 48, rue Linné, maisons Heurtebert, ouvrier chez M. Carlier Maurel, a eu la main droite prise dans une cardé.

— M. Chabet Jean, 46 ans, rue des Longues-Haies, 144, fleur chez M. Ternynck, a eu le talon droit broyé par un chou.

— M. Bloch Louis, 67 ans, rue du Fresnoy, cour Olivier, 5, tisserand chez M. Louis Dubar, a reçu un coup de bras de chasse sur le coude droit.

— M. Fontaine Arthur, 16 ans, rue de la Longue Chemise, cour Perret, manœuvre chez M. Dumont-Lecomte, mécanicien, s'est contusionné la main droite en frappant du marteau.

— M. Six Edouard, 26 ans 1/2, demeurant au Vert-Pré, à Tourcoing, monteur chez M. Lenoutre, a eu la main écrasée par une porte, l'amputation d'une partie des doigts de la main droite a été pratiquée.

— M. Lammes Gustave, 26 ans, rue d'Alger, cour Catteau, 8, tisserand, chez MM. Mullier et Manchoulas, c'est fait un effort en enlevant une cannonette.

— Wardewoir Henri, 16 ans, rue Turgot, 142 apprêteur chez M. Meurmans, s'est fait une foulure du pied droit en voulant remettre une courroie.

— M. Dejode Auguste, 45 ans, rue du Fontenoy, surveillant chez M. Motte, rue d'Arelgien, a eu le doigt gauche du pied coupé par l'intermédiaire entre le négociant et le consommateur.

M. Pollet a fait allusion à notre corporation qui ne demande qu'à gagner son pain en travaillant.

A cette corporation des courtiers peuvent se joindre tous les ouvriers en laine de Roubaix et de Tourcoing.

Veuillez agréer, etc.

Un groupe de courtiers et plusieurs.

Le drame de la rue d'Italie

Nos lecteurs se souviennent de l'horrible drame qui, le 28 mars dernier, se déroulait dans l'enlèvement du n° 4 de la rue d'Italie.

Rossel Auguste-Gustave, marchand de poisson âgé de 46 ans, vivant séparé de sa femme depuis plusieurs mois, dans un moment de jalousie s'était frappé de coups de couteau, Mme Louise Bigehon, âgée de 49 ans, sa belle-fille Léontine Willems, et sa fille Hélène, de coups de couteau.

Depuis, Mlle Léontine Willems, qui portait une large plaie au ventre, a pu se rétablir. Mais il n'en est pas de même de Mme Louise Tighon.

La malheureuse, après avoir été soignée quelques semaines à l'Hôtel-Dieu, quittait de force et son guérie cet établissement hospitalier pour retourner chez elle. Toujours malade et à bout de ressources Mme Rossel, née Taghon, dut demander à réintégrer l'Hôtel-Dieu.

Actuellement, elle est à peu près désespérée, l'arme de son mari ayant causé dans son corps des ravages épouvantables.

Les décès n'est peut-être qu'une question d'heures.

L'infanticide de la rue de l'Alma

Descente du parquet. — L'autopsie

Dans notre édition du 28 juin, sous ce titre : « Est-ce un infanticide? » nous relations que rue de l'Alma, 21, chez Mme Dolys, Mlle Marie Vanmerhaeghe, 23 ans, avait mis au monde, le 26 dans la nuit, dans des conditions suspectes, un enfant qu'elle disait être mort-né et que le docteur Castiaux, mandé en hâte, avait d'un simple examen medical, croyait être né viable.

Après avoir ouvert une enquête, M. Léché, commissaire de police avait fait transporter le cadavre de l'enfant à la Morgue et la mère à l'Hôtel-Dieu pour y être soignée en observation, puis mise à la disposition de la justice.

Descente du Parquet

Pour instruire cette affaire le Parquet de Lille, représenté par M. Delelé, juge d'instruction, assisté de M. Lecointe, son greffier, accompagné de M. Castiaux, médecin-légiste, est descendu à Roubaix *hier matin par le train* de 9 heures 17.

Ces messieurs étaient attendus à la gare par MM. Marlin, commissaire central, et Léché, commissaire du 1er arrondissement.

Pendant que M. Castiaux, médecin-légiste se dirigeait à la Morgue où l'attendait le cadavre de notre Boie, M. Delaie se rendait à l'Hôtel-Dieu pour interroger Marie Vanmerhaeghe, puis dans la chambre qu'occupait Marie, chez Mme Dolys, 21, rue de l'Alma, afin de lever le plan des lieux.

Le juge d'instruction est reparti pour Lille à onze heures.

Dans son premier interrogatoire, Marie avait déclaré que l'enfant, mort dans son sein depuis longtemps était venu au monde alors qu'elle était couchée et qu'elle l'avait jeté à l'eau! Interrogée à nouveau, elle a maintenant changé sa déposition et dit alors que prise soudain de douleurs, elle était allée se vaser et que l'enfant était venu mort.

L'autopsie

C'est M. le docteur Castiaux, assisté de M. le docteur Boie, qui, de 9 h. 1/2 à 11 h. 1/2 a fait l'autopsie de l'enfant.

Les constatations médicales ont révélé que l'enfant, venu au monde vivant, pour n'avoir vécu entre 8 mois et 8 mois 1/2, était né viable, bien conforme et qu'il avait succombé à une asphyxie par suffocation.

Rien que rien ne soit certain à ce sujet, on suppose que l'enfant aurait été étouffé, soit qu'on l'ait placé sous un oreiller, soit qu'on ait plongé sa tête dans l'eau.

La mère, en traitement à l'hôpital, est à la disposition de la justice.

CHUTE MORTELLE

Un ouvrier peintre qui tombe de douze mètres de hauteur

Hier, à onze heures et demie, un accident mortel s'est produit rue de la Fontaine, 17 Institut Sévigné : un ouvrier peintre s'est tué en tombant d'une hauteur de douze mètres.

Voici en quelles circonstances :

Quatre ouvriers, parmi des ouvriers peintres, travaillant pour le compte de MM. Gilmont et Carbonnelle, entrepreneurs de peinture, 26, rue de Mouvin, sont occupés à peindre la façade du bâtiment de l'Institut Sévigné, donnant rue du Grand-Chemin.

Hier, à onze heures trente-cinq, un peu après la sortie des élèves, M. Félix Roger, *âgé de 36 ans*, père de quatre enfants en bas âge, était occupé à peindre un tuyau de cheminée.

Pour faire ce travail, cet ouvrier se servait d'une échelle ayant les pieds appuyés dans la rochère, coté cour, de l'Institut et portant à deux vers le haut, sur la toiture.

Les épreuves suivantes ont été données aux candidats :

Dictée

Le rugby en vaincre! — Le plus grand acte de la Revanche nationale, ce le plus sensationnel, ce le plus universel. Ces deux mots résument à tous : soyez tranquilles, vous aux amoureux, il y a un jour dans l'année où le journalier, le commerçant, le maître qui traînes les fardeaux, l'ouvrier qui casse des pierres, le laqueur, le maître qui commande, le maître, les ministres, le Président de la République. Il y a un jour dans l'année où le plus modeste citoyen prend part à la vie immense du pays tout entier, où le plus faible sent en lui la grandeur de la souveraineté nationale, où le plus humble sent en lui l'âme de la patrie, où le plus caressé poitrine se dilate à voir naître des affaires publiques. Quel accroissement de dignité, de l'homme et par conséquent de moralité! Quelle satisfaction et qui aisement !

Calcul

1. On a payé 45 fr. 80 pour 8 kilg. de sucre et 3 kil. de thé. 2. Pour avoir payé 8 fr. 40 du mètre et 1 k. 2 hg. de thé, on a payé payé 27 fr. 60. Calculer le prix du kilg. de sucre et le prix du kilog. de thé. 3. Un terrain rectangulaire a 425 m. de long sur 62 m. de large. On en vend autant de lots carrés que possible ayant 62 m. de côté. Combien pourra-t-on en vendre? et les lots et quelle surface restera-t-il?

Composition française

Faites la description d'un jardin potager bien tenu. Quelles sont les principales divisions? Quelle légumes contient-il? Comment peut-on obtenir de beaux légumes? Comment peut-on entretenir un jardin en bon état? Quels profits peut retirer d'un jardin potager bien tenu?

Dessin

Motif pour vitraux.

Chronique colombophile

Samedi 30 juillet, inscription des pigeons voyageurs au concours de St-Pol, organisé par la Pédération roubaisienne et l'Union fédérale réunies.

Le prix d'inscription est de 50 centimes par pigeon.

1 service de table à la 1re série de deux pigeons non désignés et 1 régulateur à chacune des deux suivantes.

Les bureaux chez M. Bruyneel, rue du Grand-Chemin, à l'Alouette, de 8 heures chez M. Bolphens, rue des Fondeurs.

Bouchée de pain

Dimanche prochain à 11 heures, réunion urgente du Comité Fédéral, rue de la Paix, 19. Elle et organisation du tirage des primes du 8 juillet.

Derniers avis aux porteurs de listes retardataires. Ceux de nos porteurs de souscription s'égarent et le cotisés ne sont s'engager de dessiner satisfaction, ce qui est, du reste, un grande garantie de chance pour les souscripteurs.

LE ROI DES CAFÉS

La plus hygiénique, la plus économique, qualité extra, mélange spécial. Médaille d'or.

ADOPTÉ PAR L'ARMÉE

En vente, gros et détail : 68, rue de l'Epeule, et 206, rue des Arts, Roubaix.

WATTRELOS

La fraude. — Les douaniers de service à la Croisade Leplat, ont arrêté hier, Lepoile Joseph, 18 ans, jardinier, demeurant à Mouvaux, au moment où ils passait en fraude 13 kilogs d'allumettes et 600 grammes de tabac en poudre, le tout d'une valeur de 69 francs.

Accident du travail. — M. Spriet Jules, ouvrier chez M. Delaporte, demeurant à la main droite blessée par des éclats de verre.

CROIX

Accident du travail. — M. Louis Dupimond, 35 ans, demeurant à Croix, conducteur de laine chez MM. Jean Delattre, a été blessé au front par des grains de tombant dans la fabrique.

Le 14 Juillet. — Les cabaretiers français sont informés qu'aucune inscription pour les jeux populaires ne sera reçue après le 10 juillet courant.

Les amateurs colombophiles qui désirent fournir des pumes et des pigeons pour le gras! Mour qui se fera dans la plaine Six, sont invités à se faire inscrire à la mairie.

Accidents du travail et hâtier. — M. Jean Desombre, 2 maisons, rue de Wasquehal — M. L. Mercillier, une maison, rue du Progrès — M. D. Lemay, une maison, rue de l'Epinette.

Poids et mesures. — La vérification des poids et mesures commencera le 9 juillet prochain.

Pour éviter des ennuis et une perte de temps, la vérification se fera par quartier.

WASQUEHAL

Un sauvetage. — Jeudi soir, vers 6 h. 1/2 du soir, un jeune enfant, Constant D..., âgé de 5 ans, jouait près de la ferme Tiberghien, quand, tout-à-coup, il tombe dans la Marque.

M. Tiberghien, du maçon, M. Fabien Vercaux, âge de 21 ans, qui était occupé à une construction voisine, s'étant aperçu de l'accident, s'écoula que ses camarades, M. Jules et Jean, il lui asses heureux pour rouvrer le jeune enfant qui en sera quitte pour un bain froid.

ÉLIXIR SUÉDOIS

(Voir au 4e page)

DERNIÈRE HEURE

Les pertes de la colonne Seymour

Londres, 29 juin. — M. Brodwick dit que le consul anglais de Tien-Tsin a télégraphié ce matin que les pertes des Anglais du détachement de l'amiral Seymour arrivées le 26 sont de 2 tués et 88 blessés.

Le relevé des pertes des détachements étrangers n'est pas terminé mais on dit que le total est de 62 tués et 212 blessés.

Les ambassadeurs européens au milieu des troupes de débarquement

Berlin, 28 juin. — La commandant de l'escadre allemande séjoure dans le port de Tonkou, le Tpkou, 25, dans laquelle il constate que les ministres des puissances sont avec les troupes de débarquement : d'après ce qui est annoncé par des chrétiens, le combat aurait encore lieu aujourd'hui. Les Chinois ont pris l'arsenal fortifié situé en dehors de la ville était encore au pouvoir des Chinois.

A CANTON

Le *New-York Herald* reçoit de son correspondant spécial, la note suivante :

On éprouve ici de l'inquiétude. Un ordre impérial de Pékin enjoint au vice-roi Li-Hung-Chang de rester à Canton, pour le moment, car un soulèvement semble craindre au moment de son départ.

La plupart des femmes et des enfants étrangers sont partis de Hong-Kong. La *Redpole* et le *Don Juan de Austria* sont dans le port. On attend la *Comète*.

Les nombreuses exécutions ordonnées journellement par le vice-roi témoignent du sentiment qui il a de la situation et de sa ferme résolution de prévenir les troubles. Le vice-roi a été menacé par la foule d'être assassiné s'il partait.

Le vice-roi a reçu l'offre de cinq millions de taels dans le but d'organiser une garde municipale. Il a remercié la population et a promis de faire tout ce qu'il pourrait.

A TAKOU

Forces insuffisantes

Shanghai, 28 juin. — Seize milliés alliés ont débarqué à Ta-Kou. On estime que cette force est de beaucoup insuffisante et que 60,000 hommes ne seraient pas de trop.

Si les Boxers remportent un avantage réel, le mouvement s'étendra comme un feu de paille.

Les vice-rois de Wuchang et de Nankin donnent instructions qu'ils repriment les troubles. Ils ont lancé des proclamations; mais l'état de la vallée du Yang-Tze cause des inquiétudes.

Les ambassadeurs en route pour Tien-Tsin

Che-Fou, 28 juin. — Les ministres étrangers ont reçu l'ordre de quitter Pekin. Ils se rendent à Tien-Tsin par une voie désormaie.

La mission américaine de Wu Hsien est complètement détruite. Les missionnaires se sont échappés.

Jonction des forces russes à Tien-Tsin

Le général russe Stoessel a joint à Tien-Tsin ses forces à celles de l'officier russe Aunissoff. Il a quatre mitrailleuses Maxim.

Incendie au Palais impérial DE PEKIN

Londres 29 juin. — D'après un télégramme de Shanghai publié par plusieurs journaux, un décret impérial annonce que le 16 juin des soldats chinois révoltés ont brûlé le palais impérial de Pékin.

Il ajoute que de fortes gardes ont été placées en différents postes de la Cité, afin de protéger l'impératrice contre les attaques des Boxers.

Nous faisons des réserves sur cette nouvelle, malgré ses apparences d'authenticité. Elle nous semble, en effet, destinée à dégager le gouvernement impérial d'une responsabilité trop évidente dans l'attitude des troupes chinoises.

L'Empereur de Chine renversé

Shanghai, 29 juin. — Le généralissime chinois a ordonné aux vice-rois de ne tenir compte d'aucun des édits lancés par l'impératrice depuis le 21 juin.

On s'attend à la proclamation d'un nouvel empereur.